

Quel M2 pour faire un LLM aux US ?

Par **redhat**, le **05/05/2018** à **12:53**

Salut tout le monde, je suis nouveau sur ce forum donc je me présente brièvement.

Actuellement en Master 1 Droit des affaires à Paris II, je souhaiterais après mon Master 2 faire un LLM dans une des Universités de l'Ivy League (+ Stanford/NYU etc...).

De ce fait, quel(s) M2 me conseillez-vous ?

Naïvement, je pensais postuler à des M2 comme Droit international des affaires de Paris I ou Droit internationa économique de Paris II. Mais apparemment ils n'ont pas l'air d'être reconnu par les examinateurs des candidatures.

Je sais que le Magistère d'Assas ou le M2 de Drummond sont assez reconnu outre atlantique, mais je n'ai aucune chance d'y être accepté (jamais fait de fiscal).

Merci par avance,
En vous souhaitant bonne journée :)

P.S.: Après le LLM je compte rester pour exercer aux US

Par **antmar**, le **05/05/2018** à **14:47**

[citation]je souhaiterais après mon Master 2 faire un LLM dans une des Universités de l'Ivy League (+ Stanford/NYU etc...)[/citation]

C'est un sujet sur lequel il y a beaucoup à dire et, comme tu t'en rendras compte au fur et à mesure de tes recherches, il est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Il faut rechercher pour chacune des universités américaines visées leur niveau d'exigence et leurs prérequis pour les LL.M.

Toutes les universités américaines n'acceptent pas les candidatures d'étudiants ayant simplement un M2. Yale demande que les étudiants lui fournissent un contrat doctoral avec leur université d'origine, là où Stanford exige 3 à 4 ans d'expérience professionnelle post-études. Harvard, Columbia, Upenn, Cornell pour l'Ivy League, et NYU, sont accessibles à la sortie du M2, mais le niveau d'exigence n'est pas le même.

[citation]De ce fait, quel(s) M2 me conseillez-vous ?

Naïvement, je pensais postuler à des M2 comme Droit international des affaires de Paris I ou Droit international économique de Paris II. Mais apparemment ils n'ont pas l'air d'être reconnus par les examinateurs des candidatures. [/citation]

Difficile de répondre succinctement à cette question. À supposer que tu souhaites étudier des matières liées au droit des affaires en M2 puis en LL.M., et in fine exercer dans un cabinet d'avocats international (parcours classique du LL.M. candidate) ça dépend de l'université visée, sans être pour autant une science exacte.

Par exemple, les deux M2 de Paris II que tu mentionnes te permettront sans doute de rentrer à Cornell ou Upenn (avec quelques mois de stage pour faire office d'expérience professionnelle). Prétendre à une université plus haut dans le classement en sortant de ces M2 est plus compliqué, sauf à en être sorti major et à avoir plusieurs stages dans des cabinets très liés à ces universités (des "américains" comme Cleary, Skadden, Sullivan, Shearman, voire, dans une moindre mesure, les britanniques du Magic Circle).

Évidemment, certains M2 en droit des affaires à Paris comptent dans leurs diplômés de nombreux LL.M. à Harvard, Columbia, NYU, Berkeley et ça rend les choses plus faciles pour les candidats. Tu cites le MJA et le Drummond, mais il y en a au moins un autre à Paris II : le DBF de Synvet. Tu en trouveras aussi au moins deux à Paris I.

Il faut aussi garder en tête deux choses : l'importance du projet et l'année de candidature

- Un étudiant souhaitant étudier les droits de l'homme aux U.S. à la suite de son parcours en France est un profil plus rare que l'étudiant en droit des affaires rêvant du barreau de New York, le ratio places disponibles/nombre de candidatures est facile à imaginer.

- Une candidature en LL.M. se prépare un an à l'avance à peu près. Cela signifie qu'un candidat actuellement en M2 ne peut soumettre que ses relevés de notes, mentions et prix, allant jusqu'au M1. L'importance du M2 se limitera au nom sur le CV et à sa réputation. Candidater à l'issue du M2, voire d'un an de stage, permet de mettre en avant le M2 et l'expérience acquise en stage. Il n'est pas rare de voir des profils d'étudiants moyens/bons accéder à des LL.M. exigeants après un ou deux ans de stage post-M2 et avoir obtenu le CRFPA en France.

[citation]Je sais que le Magistère d'Assas ou le M2 de Drummond sont assez reconnus outre atlantique, mais je n'ai aucune chance d'y être accepté (jamais fait de fiscal). [/citation]

Si tu as les notes, tu n'as rien à perdre à essayer. Les contre-exemples existent.

[citation]P.S.: Après le LL.M. je compte rester pour exercer aux US[/citation]

Ce n'est pas surprenant. Plusieurs choses à savoir :

- Rester travailler aux U.S. plus d'un an après le LL.M. requiert, sauf à avoir la nationalité américaine, l'obtention d'une autorisation de travail demandée par le cabinet où tu exerces. C'est un processus long et très coûteux pour le cabinet, qui doit notamment démontrer l'importance des tâches effectuées par la personne et en question et le fait qu'un Américain ne pourrait les réaliser (en résumé). Les profils de ce type chez les Français sont très rares à New York, mais beaucoup plus courants pour les avocats venant d'Amérique du Sud (Brésil,

Colombie, etc.).

- Tu trouveras certainement un emploi, mais la question est où. Si tu vises un cabinet d'avocats international, les critères et les processus de recrutement ne sont pas faits pour les LL.M. mais pour les J.D. américains. Il est plus courant d'être recruté par l'un de ces cabinets, puis renvoyé en France après un séjour aux U.S. Il faut également garder à l'esprit que les critères de recrutement qui s'appliquent sont les mêmes qu'en France dans ces cabinets. Il n'est donc pas « plus facile » d'y rentrer.

J'espère t'avoir un peu éclairé !

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2018** à **15:08**

Bonjour

Je tiens à remercier antmar pour son message complet et clair.

Par **redhat**, le **12/05/2018** à **14:58**

Merci pour ta réponse complète antmar, c'est vraiment sympa de ta part d'avoir pris la peine de répondre en intégralité.

Pour être honnête, j'ai une préférence pour le droit international économique, le droit du commerce international et le droit de l'OMC.

Mais les perspectives professionnelles sont assez rares - excepté les concours de la fonction publique internationale et/ou faire l'ENA -.

Penses-tu qu'un M2 droit international économique (celui de Paris I à l'air plus réputé non ?) puis faire un LL.M dans une Université spécialisée dans ce domaine aux US pourrais me permettre de trouver un emploi ?

En te remerciant par avance,
redhat

Par **redhat**, le **12/05/2018** à **14:59**

P.S.: désolé pour les fautes aha

Par **antmar**, le **12/05/2018** à **19:50**

Je ne suis pas un expert en M2 DIE, j'ai effectivement entendu parler de Paris 1 et Paris 2 sur

ce créneau, mais je n'ai pas d'éléments de comparaison.

Sur le point de savoir si un M2 puis un LLM va te permettre de trouver un emploi dans ce domaine, rien n'est garanti. Les law schools les plus réputées aux US ont des accords avec les grandes institutions internationales (ONU, OMC, FMI etc.) et les institutions européennes (aussi surprenant que cela puisse paraître). Il est possible de finir son LLM et d'avoir un emploi pour un an/18 mois dans l'une de ces institutions puis d'enchaîner sur un emploi permanent (et à ma connaissance non soumis aux règles d'immigration américaines).

Par **redhat**, le **14/05/2018** à **19:59**

Donc en soit ça a l'air plutôt restreint ...

Tu penses que faire un M2 recherche et effectuer son mémoire à Harvard (ou autres) peut garantir une place pour le LLM ?

Par **antmar**, le **18/05/2018** à **23:55**

Je doute que ce soit franchement utile, ou que ça rattrape un dossier, mais ça vaut le coup d'essayer. Dans tous les cas il faut garder en tête que tu es en concurrence avec les autres Français / personnes ayant eu un diplôme français, donc l'effet peut être assez limité.

En termes de calendrier, il faudrait que tu candidates aux US en rentrant de ce mémoire dans une université américaine pour qu'il soit pris en compte dans les candidatures.